

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5/12/2023 à 20 h 30

Convocation du 27/11/2023

Ouverture de la séance à 20 heures 45 minutes.

<i>Conseillers en exercice</i>	<i>11</i>
<i>Conseillers présents</i>	<i>10</i>
<i>Conseillers absents</i>	<i>00</i>
<i>Conseillers absents excusés</i>	<i>01</i>
<i>Procuration</i>	<i>01</i>

Mr le Maire fait l'appel

Membres présents : PELLERIN Laurent, LEYMARIE Robert, DELGOULET Cyril, BOTERF Isabelle, AUREJAC Christophe, GERAUD Sandrine, BIGEAT Arnaud, PICHON Yvon, LACOMBE Daniel, NAVALON Mathias

Absents excusés : RAFFAILLAC Georgette

Procurations : RAFFAILLAC Georgette à GERAUD Sandrine

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 12/10/2023.
- 3- Délibération : subvention aux personnes de droit privé, transport scolaire NRA.
- 4- Délibérations : augmentation de crédit au B CNE
- 5- Délibération RPQS de la communauté de communes du Terrassonnais, exercice 2022.
- 6- Délibération projet de déviation BEYNAC.
- 7- Ressources humaines, délibération : Prime inflation, heures complémentaires / heures supplémentaires, télétravail et assurance personnel avec cnp.
- 8- Délibération convention campagne de stérilisation des chats avec la SPA, l'association « Chats Libres » avec la RNA pour le TS
- 9- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.
- 10- Questions diverses.

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Mr Mathias NAVALON

2) **Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 25/10/2022.**

Le Conseil valide le PV. Il est approuvé à l'unanimité et, est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

3) **Délibération : subvention aux personnes de droit privé, transport scolaire NRA.**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux parents pour le remboursement des frais de TS pour l'année 2023/2024, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs demandes de subventions ont été faites. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** l'attribution des subventions

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

4) **Délibérations : augmentation de crédit au B CNE.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une délibération de virement de crédits sur le B CNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** la délibération virement de crédits au B CNE.

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

5) **Délibération RPQS de la communauté de commune du Terrassonnais, exercice 2022.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport d'activités de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Prend acte** de ce rapport

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

6) **Délibération projet de déviation BEYNAC.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le conseil Départemental de la Dordogne vient de proposer un nouveau projet pour la déviation de Beynac et demande une motion à tous les élus du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** la motion pour le nouveau projet de la déviation de BEYNAC.

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

7) **Ressources humaines, délibération : Prime inflation, heures complémentaire / heures supplémentaires, télétravail et assurance personnel avec cnp.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des documents pour les ressources humaines, « Prime inflation, heures complémentaires/ heures supplémentaires, Télétravail, Assurance pour le personnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** ces décisions.

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

8) **Délibération convention campagne de stérilisation des chats avec la SPA, l'association « Chats Libres » avec la RNA pour le TS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité pour une convention avec la SPA de Marsac et l'association « Chats Libres » pour une campagne de stérilisation des chats sur la commune.

➤ **Autorise Mr le Maire** à signer ladite convention.

Pas de commentaire

Vote : Unanimité

9) **Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des décisions signées dans le cadre de la délégation de signature.
Le Conseil Municipal en prend acte.

Pas de commentaires

Vote : Unanimité

10) **Questions diverses.**

Achat d'un fourgon pour les services techniques
Candidatures pour la boulangerie.

Fin de la séance à 21h59

Procès-verbal adopté en réunion du conseil municipal le 22 janvier 2023.

Le Maire,

Laurent PELLERIN



Le secrétaire de séance

Mathias NAVALON